

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 décembre à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel HERAUD, maire.

Membres présents :

Mmes Nadine FABRE, Sandrine GALZIN, Cindy LAWRUE, Bernadette SALVAT

Mrs Gilles BONNAL, Francis CASTELBOU, Gérard DESCOTTE, Michel HERAUD, Sébastien GAYRAUD, Gérard LACOURT, Bernard MARTINEZ, Roland MAURY, Bruno MIQUEL, Didier NUEZ, Daniel SENEGAS

Mme Martine WUILLAUME, attachée territoriale

Secrétaire de séance : Mme Bernadette SALVAT

Début de séance : 20h00

Ordre du jour

- **Approbation du CR du 2 novembre 2017**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 02/11/2017 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération sur les 28 délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, consent à octroyer au Maire les 28 délégations de fonction, énoncées par Mme Martine WUILLAUME.

- **Recensement de la population 2018 : candidature agent recenseur**

Le recensement se déroulera entre le 18 janvier et le 18 février 2018. L'appel à candidatures a été affiché en mairie et sur le site internet. La sélection du candidat- avant le 5 janvier- se fera en fonction des qualités requises, à savoir : disponibilité, rigueur, sérieux, capacités relationnelles, connaissance de la commune, être favorable à l'outil informatique et à internet.

- **Gestion de l'eau, sécurisation de l'approvisionnement en eau, demandes de raccordement**

Mrs HERAUD et DESCOTTE ont obtenu un rendez-vous auprès de l'ARS en présence du Syndicat des Eaux du Ségala pour le jeudi 14 décembre, afin de discuter et de régulariser le système d'approvisionnement en eau mis en place en urgence suite au déficit en eau dû à la sécheresse persistante sur notre commune. Compte-tenu de la nécessité d'enfourer ce tuyau, déroulé depuis Saint Jean de Gary jusqu'au château

d'eau de la Lande, pour des problèmes de gel notamment, l'accord des propriétaires des parcelles concernées va être sollicité.

Dans ce contexte de pénurie en eau, la demande de mise en place de compteurs de jardin ne semble pas prioritaire. Mme Martine WILLAUME rappelle à l'Assemblée le coût d'un branchement pour résidence principale : 600€ pour le branchement d'un compteur et 150€ par tranche de 10 m pour le raccordement.

- **Informations école, compte-rendu du dernier conseil, opportunité de radars pédagogiques**

Mme SALVAT expose quelques points du conseil d'école du 06/11/2017. Mme Agnès TERRAL ne reprenant pas cette année, Mme Noëlle VINARD, chargée de la classe des petits, assurera la direction tandis que Mme Sophie LALUE aura la charge de la classe des grands avec Mr Jean-Luc TORNERO qui intervient les vendredis et un mercredi sur deux.

Le 1^{er} exercice « intrusion » a été réalisé le 06/11/2017 en présence des gendarmes. Ceux-ci ont apprécié les travaux de sécurisation réalisés par la mairie au niveau de l'école (portail surélevé, alarme lumineuse, volet intérieur). Pour eux le grenier pourrait servir de lieu de confinement idéal si était prévue la réfection du plancher. La question des intrusions d'enfants dans la cour de l'école est évoquée par Mme VINARD. Pour les gendarmes, il s'agit effectivement d'un délit, surtout si des dégradations sont constatées : filet de foot cisailé, objets divers abandonnés, ... et il appartient à la mairie de porter plainte.

L'effectif actuel est de 29 élèves (15 chez les grands et 14 chez les petits).

Les enseignantes remercient la municipalité pour l'achat, sur leur demande, de 8 ordinateurs portables pour les enfants et de cages de foot dans la cour. Toutefois, elles demandent également le remplacement de l'ordinateur administratif en fin de vie -ou la venue d'un technicien pour transférer les données importantes- et la mise à disposition d'un téléphone portable professionnel.

M.DESCOTTE est chargé de se renseigner sur ces achats éventuels.

Divers travaux ont été demandés : réparation de la gouttière du préau, réparation d'une prise électrique, balayage de la cour, élimination des cocons de chenilles processionnaires sur les pins du voisin. La présence d'excréments de chats dans les gravillons empêche l'utilisation de cet espace par les petits.

Le 06/02/2018 aura lieu un Conseil d'Ecole extraordinaire afin de décider de l'organisation du temps scolaire (école sur 4 jours ou 4 jours et demi). Une consultation des parents d'élèves est en cours menée par l'APE. La mairie devra se prononcer.

La fête de l'école est fixée au vendredi 22 /12/2017 à 14h30 à la MTL.

L'opportunité de radars pédagogiques à proximité de l'école sera étudiée ultérieurement.

- **Projet « cœur de village » du bourg centre : requalification et aménagement de la RD73 en traverse, des rues du Barry, du Portail, et de la place du Portail, délibération sur le financement prévisionnel de la Région.**

Le montant prévisionnel des travaux de requalification du centre bourg s'élèverait à 354 073,00€ Après délibération, le Conseil Municipal adopte le plan de financement prévisionnel à l'unanimité. Les demandes de subvention ont été adressées aux différents organismes partenaires pour ce type de projet.

- **Acquisition du terrain cadastré section H n° 374 sis au site des Cabanettes, division par un géomètre de la parcelle appartenant à Mme GREAU, délibération**

M.LACOURT expose la situation. Mme GREAU céderait un tiers de sa parcelle (terrasse située au-dessus des Cabanettes) et Mme SEDIVY laisserait le passage sur la terrasse située au niveau des Cabanettes. M.HERAUD souhaite rencontrer Mme SEDIVY pour en rediscuter.

Ces démarches ont pour but de consolider et de mettre en valeur le site des Cabanettes pour sa valeur touristique, avec l'aide du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

- **Village de Pinet : information maison et bien sans maître appartenant à feu SALSON Louis , information poubelles et abri boulanger**

Selon les informations du notaire, les héritiers auraient renoncé à la succession de la maison appartenant à feu SALSON Louis. Toutefois il est nécessaire d'attendre un délai de 3 ans après le dernier paiement des impôts fonciers datant de 2016. Les constructions en ruines présentent toutefois un danger qui nécessitera la plus grande vigilance.

Un emplacement poubelles a été mis en place sur le village ainsi qu'un abri pour attendre le boulanger, gracieusement construit par un élu que le Conseil remercie.

- **Village de Coudols : travaux de réfection des 2 rues de Coudols, enfouissement des réseaux secs, bilan partiel**

La participation de plusieurs élus -vivement remerciés par le Conseil Municipal- a permis de limiter le montant des travaux qui se monte à : 5310€ à la charge de la Communauté de Communes, 31 800€ HT à la charge de la Commune pour la partie voirie, 13 700€ HT pour les réseaux secs.

Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement du programme sur une durée de 25ans.

- **Village de Saint-Symphorien : travaux église, convention ASES et devis, travaux clocher**

La municipalité assure de son soutien toute association s'investissant dans la sauvegarde du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention entre la mairie et l'association ASES afin que les factures transitent par la mairie et soient ensuite intégralement remboursées par la Fondation du Patrimoine, association habilitée à recueillir les dons. M.DESCOTTE propose une relecture attentive du projet de convention avec si nécessaire le rajout d'articles afin de sécuriser la transaction.

M.HERAUD informe le Conseil Municipal qu'une réfection de toutes les rues du village de St Symphorien est envisagée, opération qui sera entièrement prise en charge par la Communauté de Communes.

Un nouveau panneau d'affichage a été mis en place par les bons soins d'un élu que le Conseil Municipal remercie.

- **Contrôle des bornes incendie : devis Mora**

Le Conseil Municipal donne son accord pour confier le contrôle des 19 bornes incendie à l'entreprise Mora pour un coût de 792,50€.

- **Chantier voirie RD73 au mas de la Lanauq**

Le chantier suit son cours. L'entreprise Guipal intervient depuis le 23/10/2017. Les travaux sont programmés sur 9 semaines (du 23/10 au 23/12/2017) et ensuite une deuxième période au printemps 2018 pour les travaux de chaussée définitive.

- **Chemins communaux : clôture au Cambon, chemin à St Symphorien**

Un peu partout sur la commune, des chemins communaux et cadastrés sont abusivement coupés, clôturés, barricadés empêchant ainsi le passage normal des marcheurs. Des courriers de plaintes parviennent régulièrement en mairie à ce sujet.

Le Conseil Municipal souhaite que l'utilisation des chemins publics se déroule dans le plus profond respect des divers utilisateurs.

- **Information logements communaux**

A ce jour, un seul logement est libre : l'ancien presbytère. Ce logement comportant 4 chambres, le Conseil Municipal souhaite l'attribuer à une famille ayant plusieurs enfants scolarisables à l'école publique du village vu le nombre limite d'élèves. De nombreux contacts ont eu lieu mais rien n'est concrétisé à l'heure actuelle.

- **Réglementation et utilisation des salles communales**

M. MAURY a préparé un règlement concernant la location de la Maison du Temps Libre afin de l'adapter à son temps réel d'utilisation. Ce règlement sera à retravailler avant son application.

Il est prévu la mise en place d'une porte pour fermer le local technique à la MTL afin d'éviter des manipulations intempestives des boutons du tableau électrique. L'accès éclairage/ chauffage se fera par un simple bouton dans l'entrée. D'autre part, il est rappelé qu'il est suffisant d'allumer le chauffage une heure avant l'utilisation de la salle et il est demandé de l'arrêter une heure avant la fin de l'animation, ceci afin d'éviter un gaspillage abusif d'énergie (et d'argent).

La salle voûtée de la mairie ne convenant pas à des activités sportives (relaxation/ yoga), il est envisagé de déménager ces activités dans la salle du presbytère. M.LACOURT se charge de contacter la paroisse, seul utilisateur actuel de cette salle, et d'être responsable de sa bonne utilisation.

- **Cartes Zone agricole protégée et Zone appellation origine protégée issues du Parc Naturel Régional des Grands Causses : avis des propriétaires et du Conseil Municipal, consultation à venir**

Le PNRGC a dressé des cartes de la commune incluant des zones agricoles protégées et ce, en rapport avec le PLUI. Le Viala étant une commune traditionnellement tournée vers la vigne, des zones ont été ciblées car convenant particulièrement bien à la vigne, au maraîchage ou à la culture d'arbres fruitiers. L'objectif est de donner la possibilité à des professionnels, de pouvoir s'installer sur des terrains considérés comme favorables.

M.MAURY se charge du contact auprès des propriétaires concernés par ces parcelles.

- **Fiscalité professionnelle unique : délégué à la Communauté de Communes, délibération**

Par un vote à bulletin secret, le Conseil Communautaire a délibéré pour instituer le régime de la FPU sur son territoire à dater du 1^{er} janvier 2018, ce qui permettra à la Communauté de Communes de percevoir, à la place de ses communes membres, les diverses taxes liées aux entreprises et aux commerces. La Communauté de Communes reversera mensuellement aux communes une attribution de compensation (AC) correspondant à la fiscalité professionnelle communale, transférée et minorée de l'évaluation des charges transférées des communes à la Communauté de Communes.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sera donc mise en place avec 1 délégué par commune (et un suppléant en cas d'absence du titulaire) afin d'évaluer le transfert des charges suite au transfert de compétences.

M.HERAUD propose le nom de M. Gérard DESCOTTE comme membre titulaire de la CLECT et se propose d'en être le suppléant. Cette proposition est validée par le Conseil Municipal qui entérine cette décision.

Une nouvelle répartition des frais de voirie a également été votée au dernier Conseil Communautaire : la commune aura désormais à sa charge l'entretien des rues du bourg centre de la commune sauf les voies de traverse et s'occupera du déneigement.

- **Bulletin municipal : articles à fournir à la mairie**

La sortie du prochain Bulletin Municipal est prévue aux environs du 15 janvier. Pour cela, les articles écrits par les différents élus devront parvenir en mairie avant le 31 décembre 2017.

- **Film sur les habitants de la Commune « paroles » (Vivre ici/dire) et « gestes » (vivre ici/faire) , la vie dans les Grands Causses, réalisé par le PNRGC : interview de certains habitants à venir**

D'ici 2019, le PNRGC propose la réalisation d'un document vidéo sur la vie dans les Grands Causses. Des rencontres avec les habitants seront programmées: ceux qui ont la parole facile, ceux qui exercent une activité manuelle remarquable,...

Pour préparer tout cela, il faudra commencer par établir une liste de noms en respectant une certaine équité homme/femme.

- **Fin d'année**

Un goûter pour les employés municipaux est organisé mercredi 20 décembre en présence du maire et de ses adjoints.

- **Cérémonie des vœux**

Elle aura lieu le **samedi 13 janvier** à la MTL avec l'inauguration officielle du [site internet](#).

- **Questions diverses**

Mme SALVAT demande à ce que soient remerciées les deux équipes de personnes qui se sont investies durant 4 jours dans le fleurissement du bourg du Viala, avec la plantation de quelques 200 végétaux, vivaces, rustiques et pratiquement sans entretien, fournis gracieusement par la pépinière départementale.

M.HERAUD remercie également les adultes et les enfants de la commune pour les superbes décorations de Noël installées un peu partout dans le village.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire

Michel HERAUD

La secrétaire de séance

B. SALVAT